

## AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Lyon Part-Dieu (69003)

La convention d'occupation signée le 25 novembre 2022 entre SNCF Gares & Connexions et Lagadère Travel Retail France pour une durée de sept ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial liés à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n°1 signé en date du 04 avril 2025.

« Vente à consommer sur place et/ou à emporter de produits de restauration fast casual, boissons et snaking »

Cet avenant, dont l'objet est de consentir un abattement de redevance peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.